

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'Auvergne

ARRETE MODIFICATIF N°2011- 342
*portant nomination des membres de la Conférence de Territoire
du département du Puy-de-Dôme*

Le directeur général de l'agence régionale de sante d'Auvergne,

ARRETE

Article 1 : La composition de la Conférence de territoire du département du Puy-de-Dôme est modifiée comme suit :

Au titre du collège 1: représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux :

Représentants

Titulaires :

M. Alain MEUNIER
Directeur Général du CHU de
Clermont Ferrand

M. Régis THUAL
Directeur du CH de Riom

M. Hubert LECOMTE
Directeur du CH de Thiers

M. Alain BERGERAS
Directeur du CH de Sainte Marie

M. Pierre de VILETTE
Pôle Santé République

- En tant que présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

Représentants

Titulaires :

Pr Gilles BOMMELAER
Président du CME du CHU Estaing

Dr. Olivier DELORME
Président de CME du CH d'Ambert

Dr Andrée JEANNERET
Présidente de CME du CH du Mont
Dore
Dr Jean-Alexandre LESTURGEON
Président du CME du CH de Sainte
Marie

Suppléants :

M. André SALAGNAC
Directeur-Adjoint du CHU de
Clermont Ferrand

Mme Frédérique LABRO GOUBY
Directrice du CH d'Issoire

M. Jean-Michel MILHIT
Directeur du CH de Billom

Mme Aurore VERON
Directrice du Centre de Chanat-la-
Mouteyre

Mme Marie-Pierre BRASSARD
Clinique du Grand Pré

Suppléants :

Dr Aslam MANSOOR
Président du CME du CH d'Issoire

Dr. Jean. MELOUX
Président de CME du CH de
Clémentel

Dr Martine GIRARD
Présidente de CME du CH de Billom
Dr Geneviève SOUDOIS
Présidente du CME du centre Notre
Dame

Dr Eric PELISSIER
Président de la Commission
Médicale de la Clinique de la Plaine

Dr GUIBAUD
Président de la Commission Médicale
du Pôle Santé République

Au titre du collège 4: représentants des professionnels de santé libéraux et représentant des internes en médecine

- En tant que représentants des médecins :

(Représentants)

Titulaires :

M. le Dr ROUGE Michel
Mme le Dr MOURELLON Sylvie
Mme le Dr LASSERRE Guillemette

Suppléants :

M. Le Dr TYRODE P. A.
M. le Dr J.F. GREZE
M. le Docteur FLORES Fernand

- En tant que représentants des autres professionnels de santé :

(Représentants)

Titulaires :

Dr Guy VAGANAY
Pharmacien à Clermont-Fd

Suppléants :

En attente de désignation

M. Philippe REY
Infirmier libéral à Chamalières

M. Eric SERANGE
Infirmier libéral à Clermont Ferrand

M. Clément COLLANGE
Masseur-Kinésithérapeute à Gerzat

M. Christian BOLON
Masseur-Kinésithérapeute à Aulnat

- En tant que représentant des internes en médecine :

(Représentant)

Titulaire :

Poste non pourvu

Suppléant :

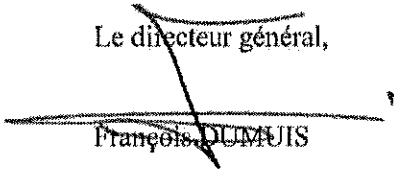
Poste non pourvu

Article 2 : Tout recours contre le présent arrêté devra être formé devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Article 3 : Le délégué territorial du Puy de Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Auvergne et du département du Puy-de-Dôme.

Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2011

Le directeur général,


François DUMUIS